

Association Nationale des Elus du Sport - Adhésion de la Ville de Besançon - Désignation d'un délégué

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon souhaite adhérer à l'Association Nationale des Elus du Sport qui regroupe les Elus Territoriaux ayant en charge le secteur sportif. Pour ce faire, une somme de 8 000 F a été inscrite au projet de Budget Primitif 1998.

Il est proposé que la Ville de Besançon adhère à cette association à compter de l'année 1998 et en cas d'accord, désigne son représentant.

M. Vincent FUSTER est proposé en qualité de délégué.

La cotisation serait prélevée sur des crédits ouverts par anticipation au projet de Budget Primitif 1998 sur l'imputation 92.251.6281 - code service 20300.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Sports, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 1998.